

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 18 DECEMBRE 2018

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit décembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. André LESCURE.

**Présents** : MM LESCURE, MAGNOUX, SALLES, PARMENTIER, SABEAU, SAINNEVILLE, BOSSOUTROT, LAMY.

**Absents** : MARIAUD a donné procuration à LESCURE, MORENA a donné procuration à MAGNOUX, BOURGEADE a donné procuration à SALLES, LE GAC.

**Secrétaire de séance** : Isabelle LAMY

\*\*\*\*\*

### **Désignation d'un secrétaire de séance :**

Madame LAMY Isabelle est désignée à l'unanimité.

### **Approbation du C.R. du 12 novembre 2018**

Le compte rendu du 12 novembre est approuvé à l'unanimité.

### **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Avenants au marché « Mise en accessibilité Ecole »

### **AVENANTS AU MARCHE « MISE EN ACCESSIBILITE ECOLE/CANTINE » :**

Le Maire présente à l'assemblée la proposition des avenants qui ont pour objet de modifier le marché initial des travaux de mise en accessibilité Ecole/cantine :

Entreprise	Montant initial du marché H.T.	Montant de l'avenant n° 1 H.T.	Nouveau montant du marché H.T.	Nouveau montant du marché T.T.C.
GOURSAT lot 4 Plâtrerie-peinture	6 783.05	2 806.30	9 589.35	11 507.22
CARAMINOT lot 5 carrelage	13 110.15	144.00	13 254.15	15 904.98
BACHELLERIE Lot 6 plomberie	6 548.00	2 278.00	8 826.00	10 591.20

Considérant l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- Accepte les avenants proposés,
- Autorise le Maire à signer ces avenants.

### **AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019**

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de lui permettre de mandater les dépenses d'investissement à concurrence du ¼ des crédits ouverts au budget précédent, avant le vote du budget 2019. »

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Donne autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2019, les dépenses d'investissements.

## **ADHESION DE ST BONNET AVALOUZE AU SIAEP DE LA MONTANE**

La commune de SAINT BONNET AVALOUZE ayant des difficultés d'approvisionnement en eau, demande à adhérer au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montane.

Considérant qu'il revient aux conseils municipaux des communes membres du SIAEP de la Montane de se prononcer sur cette adhésion ; le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion de la commune de St Bonnet Avalouze au SIAEP de la Montane.

## **RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les contrats d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités des nouveaux contrats.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de la CNP qui nous donne toutes satisfactions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de renouveler le contrat de la CNP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et pour une durée de un an.
- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance avec la CNP.

## **REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer le tarif de 30 € pour les associations de la commune lorsque elles organisent des manifestations payantes. La facture leur sera adressée en fin d'année.

## **GESTION DE LA FORÊT COMMUNALE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement forestier de la forêt communale d'EYREIN située autour de l'Etang de la Chêze.

Ce document regroupe les informations et les prévisions de gestion propre à ce massif dont la vocation principale est l'accueil du public.

Surface totale de la forêt : 12 ha 09 a 14 ca.

Il est établi par l'Office National des Forêts pour une période de 20 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet.

## **EUROVIA**

Le Maire informe l'assemblée de la demande de l'entreprise EUROVIA qui recherche du terrain afin de s'agrandir et d'implanter une centrale. Les terrains susceptibles de les intéresser sont situés en zone N du PLU et donc inconstructibles. Il serait donc nécessaire de faire une révision de notre PLU. Les conseillers municipaux ne sont pas tous d'accord et demandent de réfléchir et de revoir le sujet à la prochaine réunion du Conseil.

## **EXTENSION DU PARKING DE LA MAIRIE, CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de prix concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du parking de la Mairie.

L'ouverture des plis a eu lieu en commission d'appel d'offre qui a émis un avis favorable pour la proposition de l'architecte F COUDERT/KNEGEVITCH pour un montant de 21470.00 € HT au taux d'honoraires de 11.3 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de F COUDERT/KNEGEVITCH pour la mission de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking de la Mairie.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces comptables et administratives concernant ce dossier.

## **AMENAGEMENT D'UN CITY STADE : CHOIX DU PRESTATAIRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de prix concernant l'aménagement d'un « City Stade ».

L'ouverture des plis a eu lieu en commission d'appel d'offre qui a émis un avis favorable pour la proposition de l'entreprise MEFRAN pour un montant de 22 900.00 € HT soit 27 480.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de l'entreprise MEFRAN pour un montant de 22 900.00 € HT pour l'aménagement d'un « City Stade ».
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces comptables et administratives concernant ce dossier.

Mr PARMENTIER informe l'assemblée que des aides pourraient de nouveau être attribuées par TULLE AGGLO, et qu'il faudrait également demander une aide de l'Europe (Leader)

## **EOLIENNES**

Le Maire fait le compte rendu de la visite de société WPD porteuse d'un projet éolien sur la commune d'EYREIN.

## **CONSTRUCTION D'UNE HALLE A L'ETANG DE LA CHEZE**

Monsieur SABEAU a fourni des plans, il faut maintenant définir l'endroit exact de l'implantation de la halle.

## **AFFAIRES DIVERSES :**

Le maire informe l'assemblée que le contrat de Clément GIRAUDEL, employé communal en remplacement, arrive à échéance le 31 décembre.

C'est un employé sérieux et travailleur, il demande aux conseillers leur avis sur la création d'un emploi à mi-temps, si la commune de Champagnac la Noaille voulait également l'embaucher sur un autre mi-temps.

L'assemblée est d'accord mais il faut prendre l'avis de la commune de CHAMPAGNAC LA NOAILLE.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**F. SABEAU** : suggère que l'on récupère le mail des habitants de la commune afin de pouvoir les informer rapidement de diverses actualités.

L'agent recenseur pourrait le faire lors de son passage pour le recensement de la population en janvier prochain.

**JM SAINNEVILLE** : a trouvé un refus auprès de la Région qui suit uniquement l'avis du transporteur des cars « Chèze » qui refuse de s'arrêter à l'abri bus que nous avons posé.

Le Maire répond qu'il est nécessaire de se rendre sur le terrain afin de déplacer cet abri bus pour résoudre ce problème.

**N. MAGNOUX** : informe l'assemblée qu'il n'est pas satisfait du bilan de l'association du Foot à Eyrein, car celui-ci présente de graves incohérences, certaines dépenses ne sont pas justifiées.

La séance est levée à 20h00